

FICHE D'AIDE À L'INTÉGRATION

TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS

Avec la participation financière de :

Québec 

MRC 
des Appalaches

La MRC des Appalaches encourage les déplacements actifs à pied et à vélo et la mobilité durable par le transport collectif et le covoiturage.

LA MARCHÉ

Il est possible de se déplacer à pied en toute saison. Assurez-vous d'être bien chaussés et bien habillés, puis de respecter les règles de sécurité. Soyez prudents!



FEUX POUR PIÉTONS

La silhouette blanche vous autorise à traverser la rue avec prudence, tout en surveillant les véhicules qui effectuent un virage, particulièrement à droite au feu rouge. La main orange clignotante vous indique de ne traverser seulement que si vous croyez avoir le temps de le faire. Un décompte numérique peut indiquer le temps qu'il vous reste pour traverser. La main orange fixe vous indique de ne pas traverser.



PASSAGES PIÉTONNIERS

Vous devez les utiliser lorsqu'il n'y a pas de feux de circulation. Les passages piétonniers sont indiqués par une balise ou un panneau et délimités par des bandes blanches ou jaunes au sol. Les automobilistes et les cyclistes doivent alors vous céder le passage. Assurez-vous toutefois qu'ils vous ont vus et qu'ils vous cèdent réellement le passage.

LE VÉLO

Vous pouvez rouler à vélo dans les rues en respectant le même Code de la sécurité routière que les automobilistes.

Il vous est possible de trouver des bicyclettes de seconde main dans les ventes-débarras, dans les Comptoirs familiaux et sur les sites de petites annonces (Facebook Marketplace, etc.). Vous pouvez aussi acheter un vélo neuf dans les boutiques d'équipement de sports et dans les magasins à grande surface. Vous y trouverez aussi des casques et des cadenas.



LES PISTES CYCLABLES

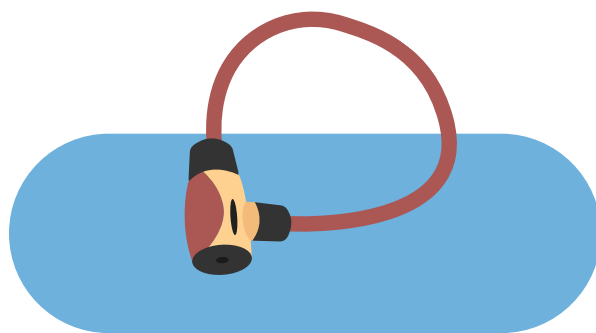
Il existe de nombreuses pistes et bandes cyclables sur l'ensemble du territoire de la MRC. Vous pouvez consulter le site web pleinairregionthetford.com pour planifier votre prochaine aventure de vélo!

LE PORT DU CASQUE PROTECTEUR

Le port du casque protecteur à vélo est recommandé pour les personnes de tout âge, puisqu'il réduit les risques de blessures graves à la tête. Il est toutefois obligatoire à vélo électrique. Vous pouvez acheter un casque dans les boutiques d'équipement de sport et dans les magasins à grande surface. Assurez-vous toutefois qu'il s'ajuste bien sur votre tête et qu'il est confortable.

L'achat d'un casque usagé est déconseillé, car il pourrait déjà avoir été endommagé par un choc ou être trop vieux.





PROTÉGER VOTRE VÉLO

Il est recommandé de se procurer un bon cadenas pour attacher votre vélo. Vous pouvez en acheter un dans les boutiques d'équipement de sport, dans les magasins à grande surface et dans les quincailleries. Vous éviterez ainsi de vous faire voler votre vélo. Lorsque vous verrouillez votre vélo, assurez-vous d'attacher le cadre du vélo et au moins une roue.

Vous pouvez enregistrer gratuitement votre vélo sur la plate-forme en ligne [Garage 529](#) pour prévenir le vol. En cas de disparition ou de vol, vous pouvez activer une alerte pour maximiser les chances de le retrouver.



TRANSPORT COLLECTIF

L'AUTOBUS

Les Autobus A1 offrent un service de transport interurbain vers Québec. Afin d'acheter un billet et d'effectuer le trajet, les usagers doivent se rendre à la [gare d'autobus Thetford Mines](#).



TAXIS ET TAXIBUS

Les taxis sont des véhicules automobiles qui transportent des passagers et leurs bagages de porte en porte. Au Québec, il faut toutefois être titulaire d'un permis pour conduire un taxi.

Le coût d'un déplacement en taxi est d'abord calculé à partir d'un tarif de départ, puis d'un montant par kilomètre (km) parcouru et par minute d'attente. Le montant est visible en temps réel sur l'écran du taximètre situé près du tableau de bord du véhicule. Vous pouvez ensuite payer votre course en argent comptant ou par carte de crédit ou de débit. L'entreprise Taxi Coop assure le service régulier de taxi dans la région.

Il existe aussi un service de transport collectif par taxi. Pour bénéficier du service de Taxibus Thetford, les utilisateurs doivent avoir une carte de membre. Le prix du déplacement est fixe et ce, peu importe votre destination. Vous pouvez acheter des billets prépayés à l'hôtel de ville de Thetford ou encore, un laissez-passer mensuel.

Si vous avez besoin d'un transport, vous devez donc communiquer avec l'un ou l'autre service par téléphone ou réserver en votre taxibus [en ligne](#).

POUR INFORMATION :

- Taxi Coop : 418 338-5115
- [Taxibus Thetford](#) : 418 335-7888





LE COVOITURAGE

Le covoiturage permet à plusieurs personnes de partager un véhicule pour se rendre au même endroit. Par exemple, une personne peut transporter des collègues pour aller au travail ou à l'école. Les frais d'essence sont habituellement partagés par les passagers. Le covoiturage est un mode de transport économique et pratique.

Le covoiturage est un mode de transport économique et pratique. Pour connaître les possibilités de covoiturage, parlez-en à votre entourage ou consultez les réseaux sociaux et les sites web. Vous pouvez y trouver des offres permettant le covoiturage sur de plus longues distances.

POUR INFORMATION :

- Covoiturage.ca
- [Facebook Covoiturage Thetford <--> Québec](#)

